

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 23 NOVEMBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVINZIONI È PATTU TRIPARTITU "CDC-UGAP-
MICROSOFT" PÀ A FURNITURA DI LICENZI È DI
COMPRA DI SIRVIZII**

**CONVENTION ET ACCORD ENTREPRISE TRIPARTITE
"CDC-UGAP-MICROSOFT" POUR LA FOURNITURE DE
LICENCES ET D'ACHAT DE SERVICES**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Rappel du contexte et des enjeux :

En 2019, la construction de Collectivité de Corse représente pour la Direction du Digital et des Systèmes d'Information (DDSI) un changement d'échelle, et lui impose de se confronter à de nouveaux enjeux de convergences techniques et organisationnelles, mais également d'harmonisation des pratiques, d'amélioration des canaux de communications entre agents.

Afin de répondre à ces enjeux, cette direction a conçu une stratégie ambitieuse de convergence et développement du système d'information de la Collectivité.

Cette stratégie repose sur 3 axes :

- L'axe 1 est l'alignement du développement du SI sur les orientations de l'action de la collectivité. A ce titre, des entretiens stratégiques ont été menés et une entité de gouvernance assure le suivi des évolutions et réalise les arbitrages nécessaires ;
- L'axe 2 est l'évolution de l'organisation de la direction pour coller aux bonnes pratiques en matière de gestion du système d'information, ainsi que le développement d'une approche « service » (par opposition à une approche technico-technique) ;
- L'axe 3 repose sur la mise en œuvre de travaux de convergences organisationnelles et techniques qu'il faudra mener de manière maîtrisée et donc progressive afin de garantir la continuité de l'activité et la nécessaire harmonisation des compétences et des cultures.

Cette stratégie devait donc nous conduire à mener concomitamment des travaux de développement de services et d'harmonisation des outils et des pratiques, il apparaissait nécessaire d'envisager des solutions alternatives nouvelles nous permettant :

- d'accompagner ce changement d'échelle et ces nouveaux enjeux ;
- de définir une approche globale, cohérente, flexible, quant aux enjeux à venir et aux besoins de l'administration (collaboration, communication, mobilité, gestion relation citoyen) ;
- de développer des axes d'harmonisation des pratiques et de consolidation des infrastructures ;
- d'apporter de la souplesse et de la réactivité dans la mise à disposition de nouveaux services communs.

Ainsi, il convenait de pouvoir disposer d'une solution complète et intégrée permettant

de répondre à ces nombreuses problématiques.

Il s'agissait d'apporter un panel complet de services aux différentes populations d'utilisateurs de la Collectivité de Corse. A savoir notamment en interne :

- le Conseil exécutif auquel la solution proposée devait permettre de faire évoluer l'espace de travail collaboratif actuel (SPAZIU CE) vers une solution sécurisée, plus complète (gestion électronique de document, messagerie, visioconférence) et accessible en mobilité ;
- les agents en situation d'éloignement du SI de la Collectivité auxquels serait proposé un panel de services (messagerie, intranet, outil de travail collaboratif/suivi de projet, gestion électronique de document et à terme de visioconférence) leur permettant de résoudre les difficultés exprimées par les directions concernées et également d'engendrer une valeur ajoutée forte en matière de productivité. La population concernée était évaluée à plus de 1 600 agents itinérants (500 agents d'exploitation routière, 430 agents dans le domaine de l'environnement dont des Forestiers-Sapeurs, la lutte anti-vectorielle ou les gardes du littoral...), ou en situation d'éloignement par rapport à la collectivité (600 ATTE, 90 assistantes familiales, 50 agents mis à disposition d'autres structures..) ;
- l'ensemble des services ou directions territorialisées dont les conditions de travail devaient évoluer au regard de l'évolution de l'organisation de la Collectivité de Corse ;
- ce dispositif devait permettre également d'harmoniser avec rapidité et souplesse les outils de bureautiques et de collaboration, de permettre la nécessaire gestion des situations transitoires d'éloignement ou de déménagement et également de développer de nouveaux canaux de communications sécurisés vers et entre les agents (intranet/extranet, Gestion électronique de document, dispositif individuel et collectif de visioconférence, réseau social d'entreprise) ;
- enfin vers l'extérieur, les usagers des services publics portés par notre collectivité au travers de la mise en œuvre d'outils de gestion de la relation citoyen (portail web de services) totalement intégrés aux dispositifs bureautiques et de gestion électronique de documents favorisant ainsi la gestion et donc l'efficacité des procédures.

Telles étaient les ambitions de ce nouveau modèle, pour lequel différentes options ont été envisagées (étude comparée des offres bureautiques des grands éditeurs et modèle open source notamment), soumis à arbitrage et une option retenue.

Le scénario d'évolution retenu s'appuyait sur **l'écosystème Microsoft 365 en mode locatif complet avec un coût essentiellement de fonctionnement de 835 k€ TTC/an sur les années 2019/2020/2021 aligné avec le budget.**

Pour rappel, cette option fut retenue pour de nombreuses raisons, telles :

- Des infrastructures et un écosystème construit sur des solutions Microsoft
- Des profils et des formations basées sur le développement de ces compétences
- Des solutions éprouvées, ergonomiques et familières pour les agents de la Collectivité

- Une offre élargie, flexible et disponible pour des gains qualitatifs (collaboratif, communication, mobilité)
- Un budget maîtrisé

En effet, ce **changement de modèle** devait constituer un levier, produisant un **effet accélérateur et facilitateur** dans ce contexte de fusion et vecteur d'économie financière **avec le rapport gain/dépense le plus favorable**.

Cette option d'engagement dans le cadre d'un Accord Entreprise Microsoft et ce projet stratégique devaient s'inscrire dans un moyen terme pour produire des effets de fond et c'est à l'aune d'une telle durée de 6 à 9 ans que devait s'évaluer chemin faisant et à mi-parcours, la relation contractuelle et les résultats réalisés.

Cadre général du renouvellement :

Ce renouvellement à l'issue de ces 3 premières années sur les 6 à 9 années envisagées dans la délibération initiale s'inscrit dans un contexte en évolution marqué par la fin de la première phase, celle de la fusion, pour entrer dans celle du développement et de la transformation.

La Direction du Digital et des systèmes d'information de la collectivité (DDSI) a souhaité anticiper et se préparer à renforcer ses différents rôles : un rôle d'appui à la décision auprès des élus et de la direction générale, un rôle de conseil, d'expertise et d'accompagnement aux autres services et collectivités partenaires, un rôle de soutien à la mise en œuvre des politiques publiques, de services directs aux usagers.

Sa démarche a consisté à réaliser un bilan complet des acquis et projets menés à bien durant le précédent mandat de création de la nouvelle « Collectivité de Corse ».

Elle doit identifier également les marges de progrès et les nouveaux défis à intégrer à l'entame de ce nouveau mandat en cohérence avec la stratégie SMART ISULA, et les stratégies nationale et européenne pour le Cloud.

Cette production s'est organisée en trois étapes clés.

- Une étape de « bilan et perspectives » approfondi permettant de formaliser l'ensemble des acquis durant la période de rapprochement des trois collectivités :
 - o La DDSI a ainsi su mobiliser les ressources et expertises existantes pour répondre à trois défis majeurs : accompagner et sécuriser l'installation du Conseil exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse ; assurer à l'ensemble des agents des conditions de travail adaptées ;
 - o Elle a su bâtir **un écosystème numérique adapté et résilient durant les périodes de restriction liées aux crises sanitaires**. Ce contrat a notamment permis d'assurer l'accès et l'accessibilité des services majeurs aux agents via la proximité et la présence de ses services au plus près des besoins.
- Une seconde étape de réflexion approfondie, issue des bilans réalisés avec les agents des services de la DDSI, a permis de dépasser le bilan

et se mettre en ordre de marche pour relever les défis et répondre aux nouveaux besoins des élus et des agents. Un travail d'échanges, de partages et d'analyse a fait émerger une série d'axes stratégiques, de priorités et de besoins majeurs.

- Une troisième étape a consisté à structurer et formaliser ces pistes de réflexion en fondant un « socle stratégique ». Il permet d'en restituer les points clés de manière pédagogique, mais également de préparer les décisions à venir en matière d'allocation de ressources, de priorisation des plans d'action et de coordination en interne et avec les partenaires de la Collectivité

L'offre de services de la DDSI peut ainsi s'organiser en 6 domaines stratégiques-clés :

- Renforcer la gouvernance du SI et du digital pour la rendre compréhensible et attractive à tous et permettre aux élus, direction générale, directions et s'en saisir de façon à la fois collective, agile et efficace
- Fonder une gouvernance plus spécifique pour les données visant la sécurité, la protection (RGPD), la mise en qualité et l'établissement de responsabilités internes sur la gestion des données.
- Développer la relation numérique aux usagers pour fournir des services toujours plus accessibles, réactifs, proches et innovants pour tous les territoires
- Mettre en place une administration numérique associant informatisation des processus métiers, dématérialisation systématique, évolution des modes de travail des agents, travail collaboratif et généralisation du télétravail.
- Adapter le fonctionnement de la DDSI en agilité et en maîtrise de l'architecture et de la sécurité du SI, pour être partenaire des directions générales et métiers, accompagner les nouveaux modes d'organisation associés aux systèmes d'information et au digital.
- Transformer le SI et son architecture et le rendre plus ouvert et interopérable, plus agile et urbanisé, plus économique et plus sobre

Dans ce cadre, l'accord Entreprise Microsoft soumis à votre validation permettra de contribuer à répondre à ces enjeux au travers :

- d'une utilisation maîtrisée, évaluée en permanence et dont les modalités de sortie éventuelles seront définies
- d'une nécessaire définition de stratégie Cloud, Data publique et souveraineté à compter de la période 2022-2023
- d'un développement d'une nouvelle approche du service à l'utilisateur et au citoyen
- d'un accompagnement de l'administration territoriale vers de nouveaux modes de collaboration et de gestion
- d'une finalisation de l'harmonisation technique issue de la fusion par une couverture plus importante du parc bureautique et serveurs.

Comme précité, ce projet stratégique doit s'inscrire sur une durée de 6 à 9 ans pour produire des effets de fonds et faire l'objet d'évaluation et recalibrage à mi-parcours.

Ainsi, ce contrat arrivant à échéance le 30 septembre 2022 (avec continuité des usages jusqu'au 30 octobre), son renouvellement pour la période 2022-2025 est porté à votre arbitrage.

Ce contrat se voudra un Accord Entreprise transitoire au regard de la stratégie de la Collectivité et des offres émergentes en matière de Cloud Souverain.

Cette démarche se traduit par la passation d'une convention tripartite « CdC-UGAP-MICROSOFT » pour une durée de trois ans. Cette contractualisation nécessite un niveau d'accréditation LSP Microsoft (10 sociétés en France), le canal UGAP a été jugé le plus adapté.

Cet accord entreprises permettra :

- De moduler le périmètre des licences et services associés,
- De bénéficier d'une protection des prix sur trois ans.
- De maîtriser les coûts et budgets.

Ainsi, à ce jour ladite convention s'établit sur un coût prévisionnel annuel de 1 253 245,79 € TTC soit une augmentation de 50 % par rapport au précédent contrat.

Cette hausse s'explique par :

1. L'élargissement du parc à l'ensemble des agents (périmètre étendu de 4 000 à 4 200 licences)
2. L'harmonisation et le développement de nouveaux usages (acquisition d'outils décisionnels, services d'archivage mail, mise en adéquation du profil métier et de la licence affectée)
3. La mise en conformité de certains services (régularisation de licences serveurs)

Néanmoins, ce contrat fera l'objet d'ajustements dynamiques afin d'adapter nos besoins aux produits et ainsi rationaliser les coûts inhérents.

Il est à noter d'une part que la hausse moyenne de 15 % des prix Microsoft et des partenaires a été compensée par une négociation, appuyant ainsi l'évolution financière sur l'évolution des usages.

Les crédits sont inscrits au programme 6142 « informatique » et seront imputés sur la ligne budgétaire : 930-020-61358.

L'annexe au présent rapport fait état de la convention détaillée que l'autorité territoriale vous soumet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.